



VILLE D'INGWILLER

PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du jeudi 08 mars 2018

La séance est ouverte à 20^H00 sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** - Francis **SCHEYDER** - Elisabeth **BECK** - Jean-Marc **KRENER** - Suzanne **SCHNELL** - Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** - Josiane **FAUTH** - Dominique **FRITSCHMANN** – Jean-Luc **HERRMANN** - Nicole **GESCHWIND** - Pierre **BERNHARDT** - Jean-Marc **FISCHBACH** - Jean-Marie **MATTER** - Cathy **MUNSCH** - Catherine **SCHWARTZ** - Lionel **STEINMETZ** - Caroline **HOFSTETTER** - Sandrine **RUCH** - Elisabeth **ROTH** - Elisabeth **SCHLEWITZ** - Lucie-Laure **MOREY** - Steeve **FERTIG** – Vincent **LEININGER**

Absents ayant donné procuration :

Daniel **JUNG** par procuration donnée à Jean-Marc **FISCHBACH**

Claude **REIMANN** par procuration donnée à Lucie-Laure **MOREY**

Tous les membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux observent une minute de silence en hommage à M. Jean-Paul **BOESINGER**, 2^{ème} Adjoint, décédé en date du 25 février 2018.

Après avoir désigné son membre Jean-Luc **HERRMANN** comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées – Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
2. Institutions et vie politique – Election exécutif – Détermination du nombre d'adjoints suite au décès de M. Jean-Paul **BOESINGER**, 2^{ème} Adjoint
3. Institutions et vie politique – Création de commissions municipales
4. Institutions et vie politique – Suppression de la commission municipale « Développement économique et touristique – Urbanisme »
5. Institutions et vie politique - Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
6. Institutions et vie politique - Désignation d'un nouveau délégué au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
7. Institutions et vie politique – Intercommunalité - Installation d'un nouveau conseiller communautaire

8. Fonction Publique - Création d'un Comité Technique commun et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et certaines de ses communes membres
9. Finances locales – Décisions budgétaires – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)
10. Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation
11. Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation
12. Divers

1° Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées – Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

M. le Maire explique qu'un siège de conseiller municipal devient vacant suite au décès, en date du 25 février 2018, de M. Jean-Paul BOESINGER.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Conformément à ces dispositions, M. Vincent LEININGER, candidat suivant de la liste « *Bien vivre à Ingwiller* » est installé en qualité de conseiller municipal.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette installation.

- *Le Conseil Municipal prend acte :*
- 1) *de l'installation de M. Vincent LEININGER en qualité de Conseiller Municipal ;*
 - 2) *de la modification du tableau du Conseil Municipal joint en annexe de la présente délibération.*

2° Institutions et vie politique – Election exécutif – Détermination du nombre d'adjoints suite au décès de M. Jean-Paul BOESINGER, 2^{ème} Adjoint

Vu les dispositions de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que « *la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, lequel détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal* ».

Vu la décision du Conseil Municipal du 04 avril 2014 fixant le nombre d'adjoints à sept.

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger.

Constatant le décès de M. Jean-Paul BOESINGER, 2^{ème} Adjoint, il est proposé de ne pas procéder à son remplacement en qualité d'adjoint au maire et de réduire le nombre d'adjoints à six.

En conséquence l'ordre du tableau du conseil municipal n'est pas modifié néanmoins, M. le Maire propose au Conseil Municipal de remonter chaque adjoint d'un rang de la façon suivante :

<i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>	Mme Jacqueline SCHNEPP
<i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>	M. Francis SCHEYDER
<i>3^{ème} Adjointe au Maire</i>	Mme Elisabeth BECK
<i>4^{ème} Adjoint au Maire</i>	M. Jean-Marc KRENER
<i>5^{ème} Adjointe au Maire</i>	Mme Suzanne SCHNELL
<i>6^{ème} Adjoint au Maire</i>	M. Serge JUD

L'avis des élus est demandé.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*
- 1) de réduire à six le nombre d'adjoints au maire suite au décès de M. Jean-Paul BOESINGER, 2^{ème} Adjoint ;*
 - 2) de remonter chaque adjoint d'un rang comme indiqué ci-dessus.*

3°Institutions et vie politique – Création de commissions municipales

M. le Maire rappelle qu'il avait confié à M. Jean-Paul BOESINGER, 2^{ème} Adjoint, le suivi des domaines d'activité municipale suivants :

- le développement économique ;
- le développement touristique ;
- l'urbanisme.

A ce titre, M. Jean-Paul BOESINGER était responsable de la commission municipale « *Développement économique et touristique – Urbanisme* » constituée par délibération du Conseil Municipal en date du 16/04/2014.

M. le Maire informe l'assemblée que suite au décès de M. Jean-Paul BOESINGER, le suivi des domaines d'activité municipale précités sera désormais assuré de la manière suivante :

Urbanisme :	M. Hans DOEPPEN - Maire
Développement économique :	M. Francis SCHEYDER - 2 ^{ème} Adjoint au Maire
Développement touristique :	Mme Elisabeth BECK - 3 ^{ème} Adjointe au Maire

Afin de pouvoir instruire les affaires relatives à ces domaines et préparer les rapports préalables aux projets de délibérations, M. le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en désigner les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle :

- « *Développement économique* »
- « *Développement touristique* »
- « *Urbanisme* »

L'avis des élus est demandé.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) Décide de constituer en son sein les nouvelles commissions suivantes :

COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
« Urbanisme »	12
« Développement économique »	8
« Développement touristique »	8

- 2) Désigne comme membres de ces commissions communales les conseillers municipaux suivants :

COMMISSIONS	MEMBRES
« Urbanisme »	Hans DOEPPEN (Président) Josiane FAUTH Dominique FRITSCHMANN Pierre BERNHARDT Jean-Marc FISCHBACH Jean-Marie MATTER Lionel STEINMETZ Claude REIMANN Elisabeth SCHLEWITZ Steeve FERTIG Daniel JUNG Vincent LEININGER
« Développement économique »	Hans DOEPPEN (Président) Francis SCHEYDER Dominique FRITSCHMANN Pierre BERNHARDT Jean-Marie MATTER Lionel STEINMETZ Claude REIMANN Elisabeth SCHLEWITZ
« Développement touristique »	Hans DOEPPEN (Président) Elisabeth BECK Anny STUCKI Dominique FRITSCHMANN Nicole GESCHWIND Cathy MUNSCH Sandrine RUCH Elisabeth SCHLEWITZ

4°Institutions et vie politique – Suppression de la commission municipale « Développement économique et touristique – Urbanisme »

Vu la délibération du conseil municipal du 8 mars 2018 portant création des commissions municipales « Développement économique », « Développement touristique » et « Urbanisme »,

Considérant le fait que les champs d'interventions des trois nouvelles commissions susvisées recourent ceux de la commission « Développement économique et touristique – Urbanisme »,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer cette dernière.

L'avis des élus est demandé.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de supprimer la commission « Développement économique et touristique – Urbanisme ».*

5°Institutions et vie politique - Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

M. le Maire explique que suite au décès de M. Jean-Paul BOESINGER qui était membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) il y a lieu de procéder à son remplacement.

Par délibération en date du 16 avril 2014, le Conseil Municipal avait procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) dont la composition avait été établie comme suit :

Président	
M. le Maire Hans DOEPPEN	
Membres titulaires	Membres suppléants
- Jean-Marc KRENER - Jean-Paul BOESINGER - Francis SCHEYDER - Claude REIMANN - Lionel STEINMETZ	- Steeve FERTIG - Pierre BERNHARDT - Caroline HOFSTETTER - Jean-Marie MATTER - Dominique FRITSCHMANN

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016 renvoie désormais aux dispositions du code général des collectivités territoriales en ce qui concerne les modalités d'élection de la CAO.

Néanmoins, les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoient pas la problématique du remplacement d'un membre de la CAO.

Aussi, il paraît pertinent de se référer à la jurisprudence sur ce point et d'appliquer le dispositif en vigueur au moment de l'élection des membres de la CAO en 2014, à savoir l'article 22 du code des marchés publics.

Ainsi, l'article 22 de l'ancien code des marchés publics prévoyait « *qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste* ».

Selon ces dispositions, M. BERNHARDT Pierre devient donc membre titulaire de la CAO.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres qui est désormais constituée de la manière suivante :

Président	
M. le Maire Hans DOEPPEN	
Membres titulaires	Membres suppléants
- Jean-Marc KRENER - Francis SCHEYDER - Claude REIMANN - Lionel STEINMETZ - Pierre BERNHARDT	- Steeve FERTIG - Caroline HOFSTETTER - Jean-Marie MATTER - Dominique FRITSCHMANN

- *Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle composition de la Commission d'Appels d'Offres.*

6° Institutions et vie politique - Désignation d'un nouveau délégué au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de désigner un nouveau délégué au *Parc Naturel Régional des Vosges du Nord* suite au décès de M. Jean-Paul BOESINGER le 25 février dernier.

M. le Maire invite les élus intéressés par cette fonction à se manifester.

Mme Jacqueline SCHNEPP fait savoir qu'elle est disposée à assurer cette mission.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

L'avis des élus est demandé.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION, désigne Mme Jacqueline SCHNEPP comme déléguée auprès du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.*

7° Institutions et vie politique – Intercommunalité - Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Suite au décès de M. Jean-Paul BOESINGER, élu lors des élections municipales de 2014 sur la liste des candidats au conseil communautaire, un siège de conseiller communautaire auprès de la *Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre* (CCHLPP) devient vacant.

D'après l'article 273-10 du code électoral, « *lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu* ».

Conformément à ces dispositions, M. Jean-Marie MATTER, est donc installé en qualité de conseiller communautaire en remplacement de M. Jean-Paul BOESINGER.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce fait.

- *Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de M. Jean-Marie MATTER en qualité de conseiller communautaire auprès de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre.*

8° Fonction Publique - Création d'un Comité Technique commun et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et certaines de ses communes membres

Serge Jud, Maire-Adjoint chargé des Ressources humaines, informe que, dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles du 6 décembre prochain, la Communauté de Communes a proposé à nouveau aux communes qui le souhaitent, d'adhérer au Comité Technique commun et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) commun.

Les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1^{er} janvier 2018 de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre permettent la création d'un Comité technique commun et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun.

Les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1^{er} janvier 2018 de la Ville d'Ingwiller sont de 43 électeurs.

Il est proposé au Conseil municipal :

- 1) de CREER un Comité technique commun compétent pour les agents de la Communauté de communes Hanau- La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer,

- 2) de PRECISER que le Comité technique commun est placé auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
- 3) de CREER un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer,
- 4) de PRECISER que le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun est placé auprès du Comité technique commun de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Il est rappelé que la Ville d'Ingwiller était déjà membre du Comité Technique commun et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) commun depuis 2015.

➤ *Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité :*

- 1) *La création d'un Comité technique commun compétent pour les agents de la Communauté de communes Hanau- La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer,*
- 2) *Précise que le Comité technique commun est placé auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,*
- 3) *La création d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer,*
- 4) *Précise que le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun est placé auprès du Comité technique commun de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.*

9° Finances locales – Décisions budgétaires – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

M. Francis Scheyder, Maire-Adjoint chargé des Ressources financières, présente le rapport sur les orientations budgétaires 2018.

Selon les termes de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Conformément aux dispositions respectives des articles L2312-1, L5211-36, L3312-1 et L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal doit, aux cours

des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat d'orientations générales de ce budget. Les obligations relatives au DOB s'appliquent également aux budgets annexes.

Le contexte national

L'économie française semble s'orienter vers une reprise. La croissance pour 2017 a été estimée à 1,8% (en hausse par rapport aux prévisions initiales), une prévision pour 2018 de 1,7% et 1,9% en 2019.

Le Projet de loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022 prévoit :

- Un effort d'économie demandé à l'ensemble des administrations publiques de 50 Md€ sur la période
- Une contribution des collectivités locales à hauteur de 13 Md€ soit 16% de l'effort, grâce à un encadrement des dépenses des collectivités par une réduction de la hausse tendancielle de la dépense limitée à +1,2% (inflation comprise)
- Un objectif de désendettement

La loi de Finances 2018 ne baisse pas l'enveloppe globale de la DGF pour 2018. Il faut cependant s'attendre une nouvelle baisse de cette dotation car le financement de l'accroissement de la péréquation (DSU et DSR) est assuré par l'écêtement de la dotation forfaitaire.

Les mesures fiscales prévoient la mise en place d'un dégrèvement pour 80% des foyers fiscaux. L'Etat prendrait en charge ces dégrèvements par une compensation dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. La réforme sera mise en œuvre progressivement pour une application totale en 2020. Pour 2018 et 2019, le paiement de la taxe d'habitation pour les ménages concernés fera l'objet d'un dégrèvement de 30% puis de 65%.

Ces nouvelles baisses des recettes auront un impact non négligeable sur les finances de la ville. La municipalité en a tenu compte pour l'élaboration du budget 2018.

I. ESTIMATION DES RESULTATS 2017 - Budget Principal

Section de fonctionnement :	excédent de	1 827 k€
Section d'investissement :	déficit de	1 009 k€
soit un excédent global de :		818 k€

II. BUDGET PRIMITIF 2018 – Section de fonctionnement

Dépenses

- Les charges à caractère général augmenteront légèrement du fait de l'inscription de crédits pour la réalisation de la mission d'archivage, mise aux normes du camion et l'augmentation des tarifs des combustibles.
- Les charges de personnel seront en légère augmentation en raison de l'évolution de carrière des agents liée aux avancements de grades, promotions internes et d'échelon,

ainsi que l'engagement d'un policier et la mutation de l'agent du Service des Eaux sur le budget principal.

- Le virement à la section d'investissement sera affecté au déficit d'investissement (1009 k€), au remboursement du capital de la dette et des dépenses d'équipement.

Recettes

- Les recettes de fonctionnement seront globalement stables par rapport à celles de 2017.
- Les nouvelles règles de revalorisation des valeurs locatives cadastrales entraîneront une hausse des bases d'imposition de la fiscalité directe locale de 1,24 %.
- Afin de neutraliser la hausse des taux de la Communauté de communes, il est proposé de baisser les taux d'imposition des contributions directes locales. Les recettes fiscales baisseraient en conséquence.
- La baisse de dotation globale de fonctionnement est estimée à 3.09 %.

Pour mémoire :

<i>Evolution de la DGF</i>			
<i>Année</i>	<i>Montant</i>	<i>Evolution</i>	<i>Perte</i>
2014	503 899		
2015	446 156	-11.46 %	57 743
2016	350 362	-21.47 %	95 794
2017	341 439	-2.55 %	8 923
2018*	330 893	-3.09 %	10 546

* Estimation

- La reprise de l'excédent de fonctionnement 2017 sera de 818 k€, soit l'excédent de fonctionnement de 1827 k€ diminué de 1009 k€ représentant le montant nécessaire à la couverture du déficit d'investissement (affectation du résultat).

III. BUDGET PRIMITIF 2018 – Section d'investissement

Dépenses

Le remboursement de la part de capital de la dette représente 324 k€. Les intérêts sont inscrits en fonctionnement.

Les principales dépenses d'investissement pour 2018 qui seront inscrites au budget primitif sont :

Dépenses engagées / Restes à réaliser :

- ✓ Etudes (diagnostic air école – plateau sportif)
- ✓ Aménagement de la cour de l'école (solde)
- ✓ Redynamisation du centre-ville (marché couvert – école de musique – bibliothèque)
- ✓ Accès PMR de l'église catholique

- ✓ Démolition - rue de l'Asile
- ✓ Travaux de voirie solde 2017
- ✓ Contrat Moder
- ✓ Remplacement de poteaux d'incendie
- ✓ Acquisition d'un écran Espace socio-culturel
- ✓ Vidéo-protection
- ✓ Acquisition de matériel technique
- ✓ Acquisitions d'illuminations et de décorations

Nouveaux investissements :

Acquisitions de bâtiments :

- Grange Lorch
- Bâtiments divers
- Démolition de la maison Herbeth

Travaux de voirie :

- Holzmiss - contrat entretien pluriannuel (depuis le 1/1/18 = compétence Comcom)
- Fonds de concours à la Communauté de communes pour l'éclairage public
- Rampes rue du Pasteur Herrmann

Travaux d'aménagements :

- Aménagements extérieurs projet de redynamisation du centre-ville (parking)
- Rénovation du stade de football
- Placette rue de l'Asile

Travaux de bâtiments :

- Etudes restructuration Mairie
- Accès PMR de l'église protestante
- Travaux sanitaires école maternelle

Etudes :

- Diagnostic qualité air intérieur de l'école

Acquisitions de matériel :

- Acquisition d'un chapiteau
- Acquisition d'une balayeuse (désherbeuse)
- Acquisition de matériel / Police municipale (cinémomètre – éthylotest)
- Acquisition d'une sono (marché couvert)

Recettes

Les fonds propres (autofinancement) financeront une grande partie des programmes d'investissement.

Le solde du prêt souscrit pour le projet du centre-ville sera débloqué pour le financement des travaux qui restent à réaliser, soit 1,4 M€.

Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) représentera environ 190 k€ en 2018 (remboursement de la TVA afférente aux investissements et à certaines dépenses de fonctionnement de l'année 2017).

Le financement complémentaire sera assuré par des aides extérieures (participations et subventions).

IV. FISCALITE DIRECTE LOCALE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre). Pour 2018, elle est de 1,24%. Les bases d'imposition seront revalorisées à hauteur de cet indice.

- Le tableau de simulation des taxes directes locales (annexe 1 – cf. page 6) tient compte de cette augmentation pour les prévisions de recettes de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation – taxe foncière sur les propriétés bâties – taxe foncière sur les propriétés non bâties) et de la baisse des taux d'imposition des contributions directes locales.

A ce jour, les compensations fiscales versées par l'Etat pour les exonérations de taxes ne sont pas connues.

V. DETTE

Echéance de la dette

L'annexe 2 présente l'évolution de l'endettement de 2018 jusqu'en 2027.

L'annexe 3 présente l'évolution de l'encours de la dette de 2013 à 2027 ainsi que cet encours rapporté à l'habitant.

VI. RESSOURCES HUMAINES

Effectifs du personnel au 1/01/2018

La Commune emploie 43 agents dont l'équivalent temps plein représente 31,36 agents, hors releveurs de compteurs d'eau qui sont saisonniers. Pour mémoire, au 1/1/2017, 41 agents étaient employés, soit 26,21 agents ETP.

Le tableau des effectifs en annexe 4 détaille les ressources humaines de la collectivité. Les agents recrutés après le 1^{er} janvier 2018 ne figurent pas dans cette annexe (policier municipal - agent technique).

VII. Budget Service des Eaux

Résultats prévisionnels 2017

Section de fonctionnement : excédent de 93 k€
Section d'investissement : excédent de 98 k€
soit un excédent global de : 191 k€

Budget primitif 2018

Les crédits nécessaires au paiement des soldes de la nouvelle station de pompage seront prévus au budget 2018.

Dans le cadre de la rénovation de la voirie « rue des Fleurs – rue des Lilas », les travaux de rénovation du réseau d'eau potable seront inscrits au budget du Service des Eaux, de même que la rénovation du puits de forage.

Les crédits destinés au financement du marché à bons de commande pluriannuel pour travaux d'entretien, de réparation et d'extension du réseau d'eau potable et la réalisation de nouveaux branchements particuliers (travaux urgents) seront prévus pour un montant de 120 k€.

En ce qui concerne la dette du Service des Eaux, l'annexe 5 (page 10) présente l'évolution de l'annuité de la dette de 2018 à 2027.

Prix de l'eau

Le prix de l'eau distribuée reste stable.

Pour mémoire :

Taxe abonnement - par semestre et par abonné	14,50
Part variable au m3	
de 1 à 1000 m3	0,86
plus de 1000 m3	0,84
Eau vendue à d'autres collectivités - Weinbourg + SDEA	0,46

VIII. Budget annexe Lotissement Malterie

Résultats prévisionnels 2017

Section de fonctionnement : excédent de 63 k€
Section d'investissement : déficit de 298 k€
soit un déficit global de : 235 k€

Quatre ventes de terrains ont été réalisées en 2017. Quatre terrains sont réservés et il reste trois terrains disponibles à la vente.

- *Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, par 21 voix pour – 4 contre – 2 abstentions, le rapport d'orientation budgétaire tel que présenté ci-avant.*

10° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- + 09/18 – Terrain lieu-dit Wittholz appartenant à M. WEIL Jean 13 rue des Seigneurs à 67330 Obersoultzbach ;
- + 10/18 – Terrain lieu-dit Wittholz appartenant à Mme ANTHONI Marie –Madeleine 28 rue Principale à 67330 Obersoultzbach ;
- + 11/18 – Terrain lieu-dit Wittholz appartenant à Mme REICHERT Esther 10 rue de la Gare à 67320 Drulingen ;
- + 12/18 – Terrain lieu-dit Wittholz appartenant à Mme KUEHM Louise 5 rue Principale à 67430 Waldhambach ;
- + 13/18 – Terrain lieu-dit Wittholz appartenant à M. FORTMANN Marc 6 rue des Prés à 67330 Obersoultzbach ;
- + 14/18 – Terrain lieu-dit Wittholz appartenant à Mme HAMMANN Jacqueline 17 rue du Languedoc à 67150 Erstein ;
- + 15/18 – Terrain lieu-dit Linkersbach appartenant à Mme VOLLMER Jacqueline 58 Rte de Soufflenheim à 67500 Haguenau.

11° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation

M. le Maire informe les élus que, conformément à sa délégation accordée par le Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, il a signé les marchés suivants :

- + Le 06/02/2018 – marché de travaux d'étanchéité dans le cadre des travaux de rénovation du forage d'Ingwiller avec la société GREBIL à 57620 GOETZENBRUCK pour un montant de 13 921,00 € HT.

12° Divers

- + M. Serge JUD explique aux élus qu'en raison d'un accident du travail non consolidé, la mutation de l'agent retenu pour pourvoir le second poste du service de police municipale, n'a pas pu intervenir à ce jour. La municipalité prendra les décisions appropriées après le 31 mars, date de fin de l'arrêt de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

VU POUR ACCORD
Le secrétaire de séance
Jean-Luc **HERRMANN**

Pour copie conforme
Le Maire
Hans **DOEPPEN**